

Bruxelles, mercredi 31 janvier 2007

Lancement des travaux de réaménagement des quais de Halanzy, Aubange et Messancy

Infrabel, le gestionnaire belge d'infrastructure ferroviaire, respecte son engagement envers les habitants de la province de Luxembourg et lancera, avec un peu d'avance, les premiers travaux de rénovation des haltes de Aubange, Halanzy et Messancy d'ici la mi-février 2007.

Lancement de travaux de rénovation des quais avec 15 jours d'avance

En décembre dernier, Infrabel s'était engagée à tout mettre en œuvre pour accélérer les études, les procédures et les travaux relatifs à la réouverture des points d'arrêt de Aubange, Halanzy et Messancy sur les lignes 165 et 167. Le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire belge vient de franchir une étape importante dans le respect de cet engagement puisque le marché concernant ces travaux a été attribué le 25 janvier dernier à l'entrepreneur JEROUVILLE s.a. de Libramont-Chevigny.

Les **travaux pourront dès lors débiter d'ici la mi-février 2007**, si les conditions climatiques le permettent. Ces travaux seront ainsi lancés avec **15 jours d'avance** sur le planning annoncé en décembre dernier. A cette époque, ce planning avait été déjà réduit de moitié par Infrabel, passant de 12 à 6 mois de travaux pour la mise en service des nouveaux quais, et ce afin de répondre au mieux aux préoccupations des habitants de la province de Luxembourg. L'optimisation du phasage des travaux, le suivi particulier du dossier et le lancement imminent des travaux permettront donc, en principe, la **mise en service des trois nouvelles haltes de Aubange, Halanzy et Messancy en mai-juin 2007**.

Certains travaux de finition, qui n'empêcheront pas la mise en service de celles-ci, pourraient se poursuivre jusqu'en automne. De cette manière, les voyageurs des lignes 165 et 167 pourront profiter dès que possible des nouvelles haltes sans attendre l'achèvement complet des travaux et ce, indépendamment des périodes de changements d'horaire des chemins de fer belges semestriels. Chaque halte sera donc mise en service dès qu'elle sera techniquement prête, sans autre condition.

De nombreux aménagements pour le confort et la sécurité des voyageurs

Concrètement, Infrabel va procéder à la pose de **2 nouveaux quais à Aubange et Halanzy et d'un nouveau quai unique à Messancy**. Ces quais de 55 cm de haut auront une longueur de 80 m à Messancy et 185 m à Aubange et Halanzy pour permettre l'arrêt des trains luxembourgeois les plus longs dans de bonnes conditions. Leur construction nécessite

de nombreux aménagements : travaux de terrassement et de drainage, reconstitution des accès aux voiries, adaptation du réseau de câbles, implantation des poteaux d'éclairage, pose des équipements de sonorisation, de signalétique, d'accueil des voyageurs...

Des investissements immédiats et à venir pour le Luxembourg

Infrabel investit un **budget de plus d'un million d'euros** pour réaménager les quais de Halanzy, Aubange, et Messancy et permettre à nouveau la desserte de ces points d'arrêt. Les investissements et les efforts consacrés par Infrabel à la mise en service de ces quais définitifs dans des délais particulièrement brefs compte tenu de la nature des travaux, traduisent sa volonté de **pérenniser ces nouvelles dessertes** et d'obtenir des améliorations immédiates de son réseau pour répondre au mieux aux attentes des opérateurs et de leurs voyageurs.

Le développement des activités ferroviaires dans le sud du Luxembourg bénéficie d'une grande attention de la part d'Infrabel. Celle-ci a récemment investi dans l'électrification et la modernisation de la ligne Athus-Meuse (265 millions d'euros) et vient de lancer de grands travaux de modernisation de l'axe Bruxelles-Luxembourg pour un budget de 459 millions d'euros. Ces travaux, réalisés entre 2006 et 2013, permettront notamment d'augmenter la vitesse commerciale de 120 km/h à 160 km/h là où c'est valablement possible.

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des licences et des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges et fait partie du groupe SNCB. L'entreprise emploie actuellement quelque 14 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros (2005).